

## INFORMATION SUR LES FRAIS OBLIGATOIRES LIÉS A LA SCOLARITÉ

### **DOCUMENT A CONSERVER**

#### **FRAIS DE PENSION et DEMI-PENSION**

Son montant est fixé par le Conseil Régional pour tous les lycées d'Aquitaine depuis Janvier 2011. Les familles qui perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire se verront attribuer une remise de 0,41 € par repas. Afin d'en bénéficier, les familles devront dès la rentrée fournir l'attestation CAF stipulant l'attribution de l'ARS.

Régimes	COÛT ANNUEL
1/2 Pensionnaire élève (4 repas / semaine)	<b>444,96€</b>
1/2 Pensionnaire élève (5 repas / semaine)	<b>520,97 €</b>
Interne élève (pension complète : 4 nuitées + repas)	<b>1 380,85 €</b>
Ticket repas élève occasionnel	<b>3,91 € (Le repas)</b>
Nuitée occasionnelle sans draps	<b>12 € (la nuitée)</b>

Ce montant est recouvrable en trois versements **au début de chaque trimestre**. Les familles peuvent **souscrire à la mensualisation par prélèvement automatique**. Tout trimestre commencé est dû. Tout changement de régime doit être **signalé PAR ECRIT avant les vacances de Noël ou de Printemps**.

#### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES**

La participation aux frais de fournitures (photocopies noir et blanc ainsi que couleur, dossiers documentaires, plastification de documents...) seront facturés **AVEC la PENSION du 1<sup>er</sup> trimestre** pour l'année scolaire. **(Ne pas émettre de chèque, attendre la facturation de la pension)**.

CLASSE	MONTANT DES FRAIS
2 <sup>nde</sup> Générale, 2 <sup>nde</sup> Pro.	35 €
1 <sup>ère</sup> et Tale Pro et STAV	40 €
1 <sup>ère</sup> et Tale GT	30 €
B.T.S. T.C.	56 €
B.T.S. Bioqualim	56 €
B.T.S. Anabiotec	56 €

#### **FOURNITURES TRAVAUX PRATIQUES LABORATOIRES**

Les élèves et les étudiants des filières LQC et Anabiotec utilisent un équipement spécifique lors des travaux pratiques (lunettes, poire aspiration et pipette). Une participation financière de 6,30 € est demandé à chaque élève et chaque étudiant **(Ne pas émettre de chèque, attendre la facturation de la pension)**.

## OPTION SPORTIVES

OPTION SPORTIVE	COÛT ANNUEL
VTT	50 € ( facturés avec les frais de pension aux 2 <sup>ème</sup> trimestre
Canoë kayak	50 € ( facturés avec les frais de pension aux 2 <sup>ème</sup> trimestre
Hippologie Equitation	Pour les non-licenciés : Licence de 25 € 350 € pour les 2 <sup>ndes</sup> 450 € pour les 1 <sup>ères</sup> et T <sup>ales</sup> .

## COMMENT REMPLIR LA FICHE INTENDANCE ET COMPTABLE

Vous avez **2 possibilités** pour le règlement des frais :

- Le paiement par prélèvement automatique. Veuillez fournir obligatoirement un **RIB au nom du débiteur.**
- Le paiement à la facture chaque trimestre (Novembre/mars/juin). Il est également **obligatoire de fournir un RIB** pour cette option de paiement.

En cas de séparation :

Merci de vouloir préciser si les frais sont à la charge d'une seule personne ou des deux représentants légaux (50/50). Dans ce cas, l'attestation d'engagement doit être signée par **les 2 débiteurs.**